

L'ancien procureur général du Rwanda accuse Kagame pour les massacres de Hutus au Congo. Gerald Gahima, qui a fui aux États-Unis en 2004, a donné son témoignage contre le président rwandais devant la Cour Nationale [espagnole].

L'armée rwandaise a tué des milliers de réfugiés hutus au cours de leurs raids en République Démocratique du Congo en 1998. C'est ce qu'a affirmé l'ancien procureur général du Rwanda et ancien vice-président de la Cour Suprême de ce pays, Gahima Gerald, devant le juge de la Cour Nationale, Andreu Fernando, lequel maintient ses poursuites contre 40 officiers de ce pays pour les charges d'accusation de génocide et de crimes de guerre, ainsi que pour l'assassinat présumé de neuf travailleurs humanitaires et religieux espagnols.

Gahima, qui a dû fuir le pays pour se réfugier aux États-Unis en 2004 après avoir été disgracié par le régime de Kigali, a confirmé que le parti du président Paul Kagame, le Front Patriotique Rwandais (FPR), est financé en partie par le pillage illégal des ressources naturelles congolaises comme le coltan.

La version de Gahima complète le rapport final de la Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme. Ce document souligne que le Rwanda peut avoir commis des crimes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

C'est ainsi qu'il qualifie les massacres de milliers de réfugiés hutus qui ont fui au Congo après 1996, les décès, "y compris de femmes, enfants, personnes âgées ont été tués à coups de marteau, poignardés ou brûlés vives". Ces faits qui ne peuvent pas être considérés comme « accidents résultant de la guerre », selon un document récent de l'ONU en affirmant que ces faits ont été étudiés par la juridiction compétente, la Cour Pénale Internationale. Ce prétendu génocide a commencé deux ans après de ce qui avait été commis par les Hutus contre les Tutsis, qui ont abouti à 800.000 morts. Il est sous enquête du Tribunal Pénal International pour le Rwanda basé à Arusha (Tanzanie).

La déclaration faite par l'ancien Procureur Général a également recoupé d'autres rapports des Nations Unies.

Le groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources au Congo a déclaré dans un autre dossier, publié en 2001 que trois des sociétés qui ont transporté le coltan et d'autres produits de ce pays à Kigali (capitale du Rwanda), sont Air Navette, Jambo Safari et la Nouvelle-Gomair qui appartenaient à des gens proches de Kagame, l'épouse de son ministre des finances ou des membres de leur environnement immédiat. Les rapports ont aussi fait valoir que la plupart des sociétés bénéficiant de l'exploitation forestière illégale appartiennent à des personnalités du gouvernement de Kagame ou à des dirigeants du parti, le Front Patriotique Rwandais (FPR) et parmi eux, il a cité la société Tri-Star Investments, que Gahima a également cité dans son document ratifié dans sa déclaration devant le juge Andreu.

Le mercredi Gahima a déposé devant le juge espagnol un document qu'il a préparé, en collaboration avec trois autres Rwandais impliqués par la Copur Nationale, intitulé "Rwanda Briefing".

Parmi eux se trouve l'ex-général Kayumba Faustin Nyamwasa, ancien bras droit de Kagame au cours de l'entreprise criminelle de la prise du pouvoir à Kigali.

Il est l'un des principaux acteurs impliqués dans la plainte ouverte en Espagne. Nyamwasa, est accusé de génocide, de crimes de guerre ainsi pour la responsabilité et la supervision de la mort du catalan Joaquim VALLMAJÓ en 1994 et des membres de Médecins du Monde Flors Sirera, et Luis Valtueña et Manuel Madrazo trois ans plus tard. Il est réfugié en Afrique du Sud, blessé après avoir été visé à Johannesburg en Juin dans un attentat attribué aux services secrets du général Kagame. Le gouvernement espagnol, à la demande du juge Andreu, la semaine dernière a demandé son extradition à Pretoria pour qu'ils répondent de leurs crimes devant la Cour.

Le document de Gahima et Nyamwasa pointe du doigt directement Kagame comme responsable des massacres en République Démocratique du Congo et, en général, comme le responsable de la grande

déstabilisation de toute la région des Grands Lacs. Il l'accuse d'avoir deux fois ordonné l'invasion de ce pays.

Il est également peint comme un dictateur corrompu et autoritaire dont le pouvoir s'est manifesté par la répression et est responsable de la mort de militants de l'opposition et des journalistes avant les élections présidentielles rwandaises, au cours desquelles il a été réélu.

Des sources juridiques interprètent cette déclaration de Gahima devant la Haute Cour comme une approche de Nyamwasa devant la procédure en Espagne, contre lui et 39 autres accusés du FPR. Après avoir répondu aux questions de l'accusation et du juge Andreu, l'ancien procureur rwandais s'est présenté comme représentant des présumés génocidaires et a appelé à ce que tout ce qui a à voir avec leur inculpation lui soit communiquée personnellement.

(Traduction libre de Madeleine RAFFIN)

